

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES — VI<sup>e</sup> SECTION  
CENTRE DE RECHERCHES HISTORIQUES

MÉLANGES  
D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE  
offerts à  
ANDRÉ PIGANIOL

*édités par Raymond Chevallier*

*Tirage à part*

S. E. V. P. E. N.

13, RUE DU FOUR, PARIS

1966

Bibliothèque Maison de l'Orient



161991

A Monsieur le Recteur P. Louis  
en témoignage de profonde et  
respectueuse gratitude.

Reverend<sup>1</sup>  
29. IV. 67

A. HAURY

Professeur à la Faculté des Lettres  
et Sciences humaines de Bordeaux.

## Une querelle de clocher : Augures contre Haruspices<sup>1</sup>

Il n'est pas de manuel d'histoire romaine qui, pour illustrer le discrédit où tombait la religion traditionnelle à la fin de la République, ne cite ce mot de Cicéron : « On se demande par quel miracle un haruspice peut en regarder un autre sans rire »<sup>2</sup>. Le miracle, c'est que Cicéron l'attribue ailleurs à Caton le Censeur<sup>3</sup>. Aussi ne pouvons-nous l'interpréter comme une simple pointe d'esprit fort imbu, bien avant Fontenelle, de la philosophie des lumières, de ce voltairien anticipé qu'est l'interlocuteur du second livre du *De divinatione*, si toutefois l'Arpinate s'exprime totalement par sa propre bouche<sup>4</sup>. Connaissant l'autorité dont jouit auprès de lui le Censeur, celle d'un sage national, ne devons-nous pas nous inquiéter de savoir si, entre autres formes de la divination, l'haruspicine, qui entre à Rome au moins avec Tarquin l'Ancien<sup>5</sup>, n'éveillerait pas à Rome même une suspicion particulière ?

De prime abord il ne semble pas. Le vieux Caton ne défendait-il pas à son fermier de « consulter un quelconque haruspice, augure, devin ou astrologue »<sup>6</sup> ? Accius, son cadet, les condamne tous en bloc sous

1. J'avais rédigé cet article avant de lire la substantielle *Religion de Virgile* de M. Boyancé, que je citerai à l'occasion dans les notes. Et je dois à M. Heurgon de m'avoir fait, lors de ma lointaine soutenance de thèse, mieux mesurer l'importance de la « vieille urbanité » dont il sera question plus loin.

2. *Diu.*, I, 71 : *Mirabile videtur, quod non rideat haruspex cum haruspicem viderit*. Cf. HEURGON, *La vie quotidienne chez les Étrusques*, p. 287 sq.

3. *Diu.*, II, 51.

4. Un carnéadien dialogue sans cesse et s'exprime par plusieurs personnages. D'ailleurs, note finement M. BOYANCÉ (*op. laud.*, p. 151), un bon Romain ne veut rien négliger.

5. Si l'on considère le conflit de Tarquin l'Ancien et d'Attus Navius, mais Tite-Live mentionne déjà le recours possible aux haruspices (*seu haruspicum monitu*) pour conjurer une pluie de pierres sous le règne de Tullus Hostilius, I, 31, 4.

6. *Agr.*, V, 4 : *Haruspicem, augurem, hariolum, Chaldaeum nequem consu-luisse velit*.

un seul nom : « Je ne crois pas aux augures qui enrichissent la maison d'autrui en paroles dorées et remplissent d'or la leur »<sup>1</sup>. Ainsi doit penser l'auteur du *De diuinatione* : augure depuis 53<sup>2</sup>, et combien fier d'appartenir à ce collège qui remonte aux origines de Rome ! il n'en rira pas moins sous le masque d'Atticus<sup>3</sup> du conflit qui oppose ses collègues et « excellents augures », App. Claudius Pulcher et C. Claudius Marcellus, sur le but même de leur institution. Il serait fastidieux de multiplier les textes où Cicéron raille directement ou par personne interposée tous les devins, « haruspices, augures, harioli, uates, coniectores » (*Nat. deor.*, I, 55), sans parler des « sortilegi, Chaldaei » (*Diu.*, II, 109) et autres prétendus « mathematici »<sup>4</sup>. Sans doute s'agit-il dans ces citations de tous diseurs de bonne aventure, et les augures ou les haruspices n'y désignent-ils pas spécifiquement les membres du collège ou de l'ordre<sup>5</sup>, l'un latin, l'autre étrusque, si étroitement associés dans la vie romaine, comme en témoigne par exemple la constitution du *De legibus*<sup>6</sup>, mais aussi, surtout peut-être, les devins de village, les charlatans qui exploitent la crédulité des masses. Les dernières phrases de Quintus Cicéron (*Diu.*, I, 132) ne laissent subsister aucun doute :

*Nunc illa testabor, non me sortilegos neque eos, qui quaestus causa hariolentur, ne psychomantia quidem, quibus Appius amicus tuus uti solebat, agnoscere. Non habeo denique nauci Marsum augurem, non uicanos haruspices, non de circo astrologos, non Isiacos coniectores, non interpretes somniorum. Non enim sunt ii aut scientia aut arte diuini,*

1. (*Astyanax*, frag. IV, Ribbeck) : *Nil credo auguribus, qui auris uerbis diuitant / alienas, suas ut auro locupletent domos.*

2. Il succède à Crassus, mais dès avril 59 il n'eût pas dédaigné de remplacer Métellus Céler, cf. *Att.*, II, 5, 2. D'ailleurs Marius avait été augure et de plus régulièrement élu absent (*Ad Brut.*, I, 5, 3).

3. *Leg.*, II, 32 : *Sed est in collegio uestro inter Marcellum et Appium optimos augures magna dissensio — nam eorum ego in libros incidi — cum alteri placeat auspicia ista ad utilitatem esse rei publicae composita, alteri disciplina uestra quasi diuinari uideatur posse.* Ce C. Claudius Marcellus est le propréteur de Sicile dont Cicéron fait l'éloge à mainte reprise dans les *Verrines*. Cicéron confirme son opinion dans *Diu.*, II, 75 : *Existimabat ius augurum, etsi diuinationis opinione principio constitutum sit, tamen postea rei publicae causa conseruatum ac retentum.* Telle est la pratique de Cicéron (*Diu.*, II, 70) : *Non enim sumus ii nos augures, qui auium reliquorumque signorum obseruatione futura dicamus.* Appius, lui, prenait la chose très au sérieux, cf. p. 1633, n. 1.

4. On sait comme il accable l'astrologie avec le secours d'Eudoxe de Cnide (*Diu.*, II, 87).

5. J'utiliserai ce nom commode par anticipation, car l'ordo LX *haruspicum* est surtout attesté à partir de Claude, qui chez Tacite (*A.*, XI, 15, 1) parle même d'un *collegium haruspicum*. Mais il existait une organisation ancienne dont la capitale fut Tarquinies, où Tagès, miraculeusement sorti du sol, avait prêché (*Diu.*, II, 50). Cf. HEURGON, *op. laud.*, p. 288 et THULIN, *Realencyclopädie*, s.v. *Haruspices*.

6. II, 21, cf. *Nat. deor.*, II, 10 : ... *Et nostrorum augurum et Etruscorum haruspicum disciplinam... res ipsa probauit.* Cent exemples...

*Sed superstitiosi uates impudentesque harioli  
aut inertes aut insani aut quibus egestas imperat,  
qui sibi semitam non sapiunt, alteri monstrant uiam.  
Quibus diuitias pollicentur, ab iis drachumam ipsi petunt.  
De his diuitiis sibi deducant drachumam, reddant cetera.*

*Atque haec quidem Ennius, qui paucis ante uersibus esse deos censet,  
sed eos non curare opinatur quid agat humanum genus. Ego autem, qui  
et curare arbitror et monere etiam ac multa praedicere, leuitate, uanitate,  
malitia exclusa diuinationem probo.*

Il est donc très rare que l'on puisse isoler de cette masse les membres de corps constitués ou assimilés, augures publics du peuple romain<sup>1</sup> ou haruspices étrusques formés, si l'on peut dire, au séminaire. Aussi bien comment nos magistrats, si respectueux de leur dignité officielle, et d'abord Cicéron, prodigueraient-ils des marques extérieures d'irrespect envers un collègue auxquels ils sont si fiers d'appartenir ou un ordre auquel le sénat se croit tenu aux heures graves de recourir ? Sauf dans des cas privilégiés nous sommes obligés de porter un jugement global sur des noms génériques, sur des modes de divination, et de lire entre les lignes au risque de commettre de graves bévues. Mais peut-être le risque vaut-il la peine d'être couru.

Commençons par les augures et interrogeons Cicéron. Les exemples de Merguet (*Lexique des œuvres philosophiques*) paraissent probants. Les augures s'y présentent d'ordinaire en moins mauvaise compagnie que dans le texte cité plus haut. Nous voyons d'ailleurs honorer de ce titre les plus illustres personnages, du père de la Cité, Romulus, « optumus augur », suivi de l'infortuné Rémus (*Diu.*, II, 80) et de tous les rois (*Diu.*, I, 3), jusqu'au sage Lélius (*Nat. deor.*, III, 5) en passant par Attus Navius (*Rep.*, II, 20, etc.) et Q. Fabius Maximus (*Cato*, II). Il pare au besoin d'illustres étrangers, d'abord Calchas (*Diu.*, I, 87), sous l'autorité d'Homère.

Il n'en va pas de même des haruspices : bien sûr ils figurent à la place d'honneur dans le *Poème sur son consulat* (33-35) :

*Nunc ea, Torquato quae quondam et consule Cotta  
Lydius ediderat, Tyrrhenae gentis haruspex,  
omnia fixa tuus glomerans determinat annus.*

Et ils ne jouent pas dans la *troisième Catilinaire* ni dans le discours sur la réponse des haruspices un rôle moins considérable. Aussi bien en 63 ont-ils puissamment secondé la vigilance consulaire et, comme nous dirions, sensibilisé les masses au danger de la subversion. Certes

1. Attus Navius n'est à l'origine qu'un jeune porcher, pauvre et pieux, qu'inspirent les dieux (*Diu.*, I, 31).

il n'est pas que de « bons » haruspices dans les discours, témoin celui de Verrès, Volusius (*Verr.*, III, 54, etc.), mais dans les œuvres philosophiques, où le consulaire s'exprime avec plus de liberté, ils apparaissent généralement sous un jour très défavorable et font bien souvent seuls les frais de son ironie sarcastique, immolée à la science des politiques (*Diu.*, II, 11), des physiiciens (*Diu.*, II, 37), des militaires même (*Diu.*, II, 52) en quels termes et par la bouche de quel capitaine : *Carunculae vitulinae mauius quam imperatori ueteri credere*<sup>1</sup> ? Quant à ces contacts qui déshonorent, s'ils partagent avec les augures celui d'*harioli* (*Nat. deor.*, I, 55), plus péjoratif encore et dont la première syllabe semble bien identique, ils fraient plus volontiers avec les devins étrangers, éléens<sup>2</sup>, bithyniens<sup>3</sup>, cariens<sup>4</sup>, chaldéens<sup>5</sup>, carthaginois et égyptiens<sup>6</sup> — toute la superstition orientale.

Cette dernière remarque a son prix. Les exemples proviennent deux fois de Quintus Cicéron, défenseur de la divination. Ils montrent par le seul contexte que l'haruspicine a quelque chose d'étranger, qu'un Latin bien né doit déceler<sup>7</sup>. Il est de fait que Plaute, si national à tant d'égards, ne ménage guère la profession, par exemple dans le *Poenulus* (v. 463-465) le *leno* Lycus (Leloup) :

*Condigne haruspex, non homo triobili,  
omnibus in extis aibat portendi mihi  
malum damnumque et deos esse iratos mihi.*

Pis encore, dans le *Miles gloriosus* (691-693), le vieux Périplectomène peste en termes aristophanesques contre les exigences pécuniaires des épouses légitimes qui ne savent que dire, avant le chant du coq :

1. Voici le début de la citation : *Rex Prusias, cum Hannibali apud eum exulanti depugnare placeret, negabat se audere, quod exta prohiberent.*

2. *Diu.*, I, 91 : *Elis in Peloponneso familias duas certas habet, Iamidarum unam, alteram Clutidarum, haruspicinae nobilitate praestantes.* A rapprocher de VIRGILE, *Aen.*, X, 179-180 :

*Alphea ab origine Pisae,  
urbs Etrusca solo...*

Sur ses guerriers et son roi haruspice Asilas, v. p. 1629.

3. Cf. *supra*, p. 1626, n. 1. Cicéron, grand admirateur de Xénophon, aurait pu citer dans le même esprit l'optimisme trompeur des *λεροσκόποι* avant la bataille de Cunaxa d'après l'information que Cyrus le Jeune transmet à l'Athénien, « ὅτι καὶ τὰ ἱερὰ καλὰ καὶ τὰ σφάγια καλὰ » (*Anabase*, I, 8, 15).

4. *Diu.*, I, 91 : *Telmessus in Caria est, qua in urbe excellit haruspicum disciplina.*

5. *Diu.*, II, 149 (*ibid.*, 109, avec les augures nommément désignés).

6. *Diu.*, II, 28.

7. *Nat. deor.*, II, 11 : *Itane uero ? Ego non iustus, qui et consul rogavi et augur et auspicato ? An uos Tusci ac barbari auspicioium populi Romani ius tenetis et interpretes esse comitorum potestis ?* Dans cette affaire d'État C. Gracchus père fera bientôt amende honorable. Sur un prodige domestique il consultera les haruspices et suivra — héroïquement — leur avis (*Diu.*, I, 36). Mais ce sont arguments de Balbus et de Quintus Cicéron.

*Da, mi uir, Calendis meam qui matrem munerem ;  
da qui faciam condimenta, da quod dem Quinquatribus  
praecantatrici, coniectrici, hariolae atque haruspiciae.*

Cet hapax en dit long.

Mais si nous désirons nous faire une opinion définitive, rien ne remplacera les témoignages de Cicéron intime. Jetons un coup d'œil sur l'*Index uerborum Ciceronis epistularum*, d'Oldfather, Canter et Abbott. Nous n'y trouverons jamais *haruspex*, une fois *haruspicina*<sup>1</sup> et *hariolari*<sup>2</sup>, dans un contexte péjoratif, plusieurs fois *auguralis* et *augurari*, couramment *augur*, *auguratus*, *augurium*<sup>3</sup> avec des valeurs diverses selon le correspondant et les circonstances. Citons deux lettres entre toutes. Dans la première, adressée en 45 à Lepta, son ancien commandant du génie en Cilicie (*Epist.*, VI, 18, 1), le consulaire use d'une ironie méprisante :

*Simul accepi a Seleuco tuo litteras, statim quaesivi e Balbo per codicillos quid esset in lege. Rescripsit eos, qui facerent praeconium, uetari esse in decurionibus ; qui fecissent non uetari. Quare bono animo sint et tui et mei familiares ; neque enim erat ferendum, cum qui hodie haruspicinam facerent in senatum Romae legerentur, eos qui aliquando praeconium fecissent in municipiis decuriones esse non licere.*

Dans la seconde, beaucoup plus nuancée (*Epist.*, VI, 6), l'augure en chômage politique console de façon exquise l'haruspice Cécina (ce titre absent s'accorde au contexte) victime de la rancune de César pour un pamphlet, trop spirituel sans doute, écrit avant Pharsale. Longue sera la citation, mais comment juger sans pièces ?

§ 3. *Si te ratio quaedam Etruscae disciplinae quam a patre, nobilissimo atque optimo uiro acceperas, non fefellit, ne nos quidem nostra diuinationo fallat : quam cum sapientissimorum uirorum monumentis atque praeceptis plurimoque, ut tu scis, doctrinae studio, tum magno etiam usu tractandae rei publicae magnaue nostrorum temporum uarietate consecuti sumus.* § 4. *Cui quidem diuinationi hoc plus confidimus, quod ea*

1. Dans la lettre à Lepta (*Epist.*, VI, 18, 1) citée plus loin. Cicéron vise Spurinna, haruspice de César (SUÉT., *Vita Caes.*, 81)

2. *Att.*, VIII, 11, 3 : *Voluisti enim me, quid de his malis sentirem ostendere.* Προσπιζω igitur, noster Attice, non hariolans, ut illa, cui nemo credidit, sed coniectura prospiciens :

*Iamque mari magno...*

*Non multo, inquam, possum secus uaticinari ; tanta malorum impendet 'Ιούξ.*

3. Citons seulement cet exemple d'*augurium* (*Att.*, X, 8, 6) : *Et tamen, mi Attice, auguria quoque me incitant quadam spe non dubia, nec haec collegi nostri ab Atto, sed illa Platonis de tyrannis. Nullo enim modo posse uideo stare istum diutius quin...* Cf. § 7 : *... iam intelleges id regnum uix semestre esse posse.*

*nos nihil in his tam obscuris rebus tamque perturbatis unquam omnino fefellit. Dicerem quae ante futura dixissem, ni uererer ne ex euentis fingere uiderer...* § 6. *Itaque uel officio uel fama bonorum uel pudore uictus, ut in fabulis Amphiaraus<sup>1</sup>, sic ego prudens et sciens « ad pestem ante oculos positam » sum profectus. Quo in bello nil aduersi accidit non praedicente me.* § 7. *Quare quoniam, ut augures et astrologi solent, ego quoque augur publicus ex meis superioribus praedictis constitui apud te auctoritatem augurii et diuinationis meae, debet habere fidem nostra praedictio. Non igitur ex alitis inuolatu nec e cantu sinistro oscinis, ut in nostra disciplina est, nec e tripudiis sollistimis aut soniuuis<sup>2</sup> tibi auguror, sed habeo alia signa quae obseruem; quae etsi non sunt certiora illis, minus tamen habent uel obscuritatis, uel erroris.* § 8. *Notantur autem mihi ad diuinandum signa duplici quadam uia, quarum alteram duco e Caesare ipso, alteram e temporum ciuiliu[m] natura atque ratione... Vehementer eum consentiens Etruria mouebit...* § 12. *Habes augurium meum, quo si quid addubitarem non potius uterer quam illa consolatione, qua facile fortem uirum sustentarem: te, si explorata uictoria arma sumpsisses pro re publica — ita enim tum putabas — non nimis esse laudandum; sin propter incertos exitus euentusque bellorum posse accidere ut uinceremur putasses, non debere te ad secundam fortunam bene paratum fuisse, aduersam ferre nullo modo posse.*

En dépit des ménagements d'une auto-ironie raffinée l'augure laisse-t-il l'haruspice douter de sa constante supériorité ? Si le point de vue de Cicéron ne lui est pas personnel, nous ne nous hasarderons guère en disant que dans la Rome des deux derniers siècles avant notre ère les haruspices et l'haruspicine font eux aussi les frais de cette causticité vernaculaire, de ces « Romani ueteres atque urbani sales » (*Epist.*, IX, 15, 2) dont Cicéron se régalaît avec son ami Pétus<sup>3</sup>.

Pour confirmer cette impression j'aimerais pouvoir établir que la causticité était réciproque et que les Étrusques ou leurs admirateurs romains traitaient de même l'art augural tel que le pratiquait le noble collègue. A défaut de documents plus explicites je m'en tiendrai à quelques conjectures sur des textes bien connus empruntés à un génie capable de tenir tête à Cicéron, à celui dont le surnom même rappelle

1. Devin célèbre, sachant qu'il périrait dans la guerre de Thèbes, il se cacha dans sa maison, mais son épouse le trahit pour un collier. Pendant l'expédition la terre s'entrouvrit sous son char, pour sa plus grande gloire, cf. *Diu.*, I, 88 : *Amphiarauum autem sic honorauit fama Graeciae, deus ut haberetur atque ut ab eius solo, in quo est humatus, oracla peterentur.*

2. *Diu.*, II, 72 : ... *cum igitur offa cecidit ex ore pulli, tum auspicanti tripudium sollistimum nuntiatur.* Le *tripudium soniuuium* concerne le bruit produit par la chute de cette becquée.

3. Cf. ma thèse sur *L'ironie et l'humour chez Cicéron*, notamment p. 57-58 et ma communication sur *Ius Verrinum* au Congrès Budé de 1958 à Lyon (*Lettres d'humanité*, XVII).

l'Étrurie, Virgile<sup>1</sup>, qui n'a jamais évoqué cette province ou plutôt cette nation sans ferveur. Le Mantouan donc mentionne trois fois très expressément des haruspices<sup>2</sup> et trois fois des augures. Citons ces passages.

Les Étrusques veulent attaquer Turnus qui donne asile à leur roi abhorré, Mézence :

*Retinet longaeuos haruspex  
fata canens...* (*Aen.*, VIII, 498-499)

Cet haruspice leur annonce que dans cette juste guerre les dieux ne permettent (*fas*) à aucun Italien de commander à une « si grande nation » et les invite à chercher des chefs étrangers. Énée se présentera opportunément.

Dans le second passage Tarchon, indigné de voir ses braves Étrusques fuir devant Camille, les cingle (*ibid.*, XI, 735-740) :

*Quo ferrum quidue haec gerimus tela inrita dextris ?  
At non in Venerem segnes nocturnaue bella  
aut ubi curua choros indixit tibia Bacchi,  
expectate dapes et plenae pocula mensae  
(hic amor, hoc studium), dum sacra secundus haruspex  
nuntiet ac lucos uocet hostia pinguis in altos !*

L'ironie stimule l'amour-propre des fuyards et une vigoureuse contre-attaque de Tarchon rétablit le combat. Si à ces deux mentions nous joignons celle d'Asilas, roi de Pise,

*hominum diuomque interpres...  
cui pecudum fibrae, caeli cui sidera parent...* (*Aen.*, X, 175-176)

1. Je ne fais qu'effleurer un problème immense et toujours actuel, comme en témoigne la récente étude de M. Boyancé. D'où ma prudence. Un examen plus approfondi devrait tenir compte non seulement des *exta* et des *fibrae*, mais des nombreux signes qu'interprétait l'haruspicine (cf. *Aen.*, X, 176-177). A mon avis M. Boyancé sous-estime l'importance de la discipline étrusque chez Virgile (*op. laud.*, p. 13) et par conséquent, dirais-je, la méfiance du poète à l'égard des augures (*ibid.*, p. 102 sq.).

2. Didon pratique aussi l'haruspicine, mais en pays barbare ; en outre l'interprétation d'*Aen.*, IV, 63-67 est discutée :

*... pecudumque reclusis  
pectoribus inhians spirantia consulit exta.  
Heu, uatum ignarae mentes ! quid uota furentem,  
quid delubra iuuant ? est mollis flamma medullas  
interea et tacitum uiuit sub pectore uolnus.*

L'édition de Conington et Nettleship expose les différentes interprétations. Je m'en tiendrais personnellement à celle de Servius : *Non sacerdotes uituperat quasi nescios futurorum, sed uim amantis exprimit, et inde uituperat sacerdotes qui admonuerunt non credituram : nam omnia futura a sacerdotibus praedicta esse sequens indicat locus, ut* (464)

*multaque praeterea uatum praedicta priorum.*

Les éditeurs anglais invoquent à ce propos APOLLONIOS, *Argonautiques*, III, 932. Les haruspices pécheraient donc par ignorance psychologique, non professionnelle.

l'un des chefs de ces braves Étrusques dont l'alliance contribuera puissamment à la victoire du pieux Énée — *Lars Aeneas*, dirons-nous en l'occurrence<sup>1</sup> — l'haruspicine apparaît sous un jour très favorable.

Il n'en va pas de même pour les augures. Le premier, le plus connu, est Rhamnès, au nom réputé étrusque ; Virgile commente :

...simul (*Nisus*) ense superbum  
*Rhamnetem adgreditur, qui forte tapetibus altis*  
*exstructus toto proflabat pectore somnum,*  
*rex idem et regi Turno gratissimus augur,*  
*sed non augurio potuit depellere pestem. (Aen., IX, 324-328.)*

Le second, dont le nom, la conduite et le sort évoquent Lars Tolumnius, roi de Véies (Cic., *Phil.*, IX, 4 et Liu., IV, 17)<sup>2</sup>, fait mieux encore : en sa qualité d'augure il interprète un *augurium* (combat d'oiseaux spectaculaire) comme une invitation céleste à violer le pacte qu'Énée et Latinus consacrent sur l'autel. Il sort des rangs et décoche le premier contre l'ennemi un trait mortel qui déchaîne la mêlée. Mais cette mêlée, par une justice immanente, se retourne contre son auteur :

*Cadit ipse Tolumnius augur,*  
*primus in aduersos telum qui torserat hostis. (Aen., XII, 460-461.)*

Non contents de cette victime, les dieux déciment l'armée latine jusqu'à la contraindre à accepter le duel final.

Ces mauvais augures servent chez « l'ennemi » ; tous deux tombent victimes de leur ignorance professionnelle. Un seul, au témoignage de Virgile ou plutôt de l'ombre véridique de Palinure (*Aen.*, VI, 347), ne ment jamais — et ne sera jamais vaincu — « augur Apollo » (*Aen.*, IV, 376). Encore ne porte-t-il ce titre que dans les sarcasmes de Didon<sup>3</sup>. Tout semble se passer comme si Virgile, de cœur avec l'Étrusque Mécène, descendant des rois d'Arezzo, vengeait sur les augures latins les plaisanteries du vieux Caton.

Je n'oserais proposer une interprétation de ce genre si Tite-Live ne nous montrait les augures et l'Étrurie affrontés dans un conflit célèbre presque aux origines de Rome. Il s'agit du défi lancé par

1. Comme dans la dédicace de Tor Tignosa, cf. BOYANCÉ, *op. laud.*, p. 40-41

2. *Phil.*, IX, 4 : *Lars Tolumnius, rex Veientium, quattuor legatos populi Romani Fidenis interemit, quorum staturae steterunt usque ad meam memoriam in rostris.* Tite-Live réfute ceux qui ont cherché à l'excuser. Avant de livrer la dernière bataille le dictateur Mamercus Aemilius, les yeux fixés de loin sur l'*auguraculum*, attend que les augures lui signifient le consentement des oiseaux (Liv., IV, 18, 6). A. Cornélius Cossus, tribun militaire, attaque à cheval le roi, le désarçonne, le cloue au sol avec sa lance, lui coupe la tête et remporte les secondes dépouilles opimes (*Ibid.*, 19, 3).

3. Sur le rôle nouveau que joue en fait de divination l'Apollon augustéen cf. BOYANCÉ, *op. laud.*, p. 85 sq.

Tarquin l'Ancien à Attus Navius, défi relevé et gagné par l'augure (Liu., I, 36, 3-8). Ce dernier subordonne à l'approbation des oiseaux un accroissement des centuries instituées *inaugurato* par Romulus. Colère du roi qui, sûr de lui, ironise l'art augural : *Agedum, inquit, diuine tu, inaugura fierine possit quod nunc ego mente concipio*. L'augure ne bronche pas, consulte les oiseaux, affirme qu'il le peut. Le roi le somme de trancher une pierre avec un rasoir. L'augure la tranche incontinent. Tarquin, vaincu, se contente, les dieux ne s'y opposant pas, de doubler les effectifs de chaque centurie. Désormais rien ne se fera plus *belli domique* sans consultation des augures.

L'intérêt de cet épisode paraît avoir échappé à nos commentateurs. Lasserre (Garnier) écrit (n. 110) : « On sait qu'en effet, malgré le scepticisme d'un Cicéron disant que 'deux augures ne pouvaient se regarder sans rire' on continuera à ne faire aucun acte public à Rome 'si les oiseaux n'y consentaient pas', *nisi aues addixissent*. » M. Bayet dans son édition érudit ne relève pas cette bévue : « Romulus et Attus Navius passent pour les fondateurs de l'auguration romaine, politique et technique ; mais la légende d'Attus était, au surplus, influencée par celle du thaumaturge grec Épiménide. » M. Heurgon (coll. Érasme) propose cette interprétation : « L'anecdote illustre, selon un procédé classique, la victoire de la religion sur les esprits forts (cf. les poulets sacrés d'App. Claudius Pulcher, *Per.*, 19 ; Val. Max., I, 4, 3). » Or rien dans Tite-Live ne montre en Tarquin l'Ancien un esprit fort. Il n'hésite pas à croire son épouse Tanaquil interprétant le prodige de l'aigle (Liu., I, 34, 8-10). Tite-Live ne nous précise pas qu'une fois monté sur le trône il a consulté plus volontiers les haruspices que les augures, ne fût-ce que par déférence envers une épouse dont nous savons, grâce à M. Heurgon particulièrement, quel rôle elle jouait somme toute en Étrurie. Sans doute même se moquait-il en mainte circonstance de la divination augurale — comme nos Latins se moqueront de l'haruspicine. Les dieux, par Attus Navius, l'ont remis dans le droit chemin en lui montrant non qu'ils existaient — le roi n'en doutait pas — mais qu'ils s'exprimaient aussi par les augures. Cicéron, dont j'ai intentionnellement laissé de côté le récit, pour l'essentiel identique, conclut ainsi par la bouche de Quintus (*Diu.*, I, 32) : *Ex eo euenit ut et Tarquinus auctore Atto Nauio uteretur et populus de suis rebus ad eum referret*.

Mais la signification profonde de cet épisode dépasse de beaucoup l'existence de thèmes de plaisanterie à Rome ou dans l'Étrurie de jadis, voire celle d'une concurrence entre deux catégories de devins, concurrence que les bouleversements divers, politiques, sociaux, moraux, ethniques du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère ont pu accroître. C'est encore Cicéron qui nous la propose, mais au second livre du *De re publica*. Il ne manque aucune occasion d'exalter l'incomparable sagesse politique des ancêtres. Romulus en donne l'exemple en « inté-

grant » les Sabins, des ennemis, dans la cité sur un pied d'égalité absolue, politique — il associe le roi Tatius au trône — et religieuse, *sacris communicatis* (II, 14). Le nouveau peuple se montre digne de son auteur. Après sa mort il adopte le Sabin Numa, estimant *uirtutem et sapientiam regalem, non progeniem quaeri oportere* (*Rep.*, II, 24). Ce geste, il le renouvelle en élevant au trône non plus un Italien de souche, mais le fils du Corinthien étrusquisé Démarate. Ce fils, averti par un prodige de sa vocation royale avait, en s'établissant à Rome, modifié son état civil et déclaré s'appeler L. Tarquinius Priscus (*Rep.*, II, 35)<sup>1</sup> : *Sic enim suum nomen ex Graeco nomine inflexerat, ut in omni genere huius populi consuetudinem uideretur imitatus*. Or le dernier degré de l'assimilation ne consiste-t-il pas, pour le souverain, dont les Quirites ont accepté avec joie l'héritage grec, commente Cicéron (*Rep.*, II, 34), à accepter à son tour l'héritage latin — et sabin — de ses sujets, à réunir, dirons-nous, autour de sa personne toutes les familles spirituelles de son royaume ? Sans doute Tarquin ne l'avait-il pas encore tout à fait compris, puisque les dieux lui ont donné cette leçon, mais il s'est incliné — en vrai Romain. Rien ne nous permet de supposer qu'il ait renoncé à ses haruspices, que son fils ou petit-fils, le Superbe, consultera seuls, écrit Tite-Live (I, 58, 5), pour conjurer les prodiges publics, mais désormais il interrogera aussi les augures, au collège desquels il n'est pas téméraire de penser qu'il a appartenu comme les autres rois<sup>2</sup>.

Il resterait à éclaircir comment ont coexisté ces deux formes de divination et pourquoi au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère Caton prend si plaisamment à partie l'haruspicine. Ce problème nouveau et fort complexe excède les limites de cette étude. Peut-être entre-t-il dans cette hostilité au moins verbale une part de jalousie. L'haruspicine paraît jouir d'un crédit spirituel accru<sup>3</sup> tandis que le rôle de l'augure devient de plus en plus politique et Cicéron, nous l'avons vu, n'est pas le seul membre du collège à afficher à l'égard de toute divination un scepticisme

1. TITE-LIVE (I, 43, 1) appelle ce fils Lucumon, nom étrusque signifiant roi (Heurgon, note à ce passage). Les lignes précédentes manquent chez Cicéron.

2. *Diu.*, I, 89.

3. Ils ont depuis longtemps une sorte de monopole sur la procuracy des prodiges, mais leur compétence s'étend bien au-delà. CICÉRON (*Har.*, 18) s'exprime ainsi : (*Maiores nostri*) *statae sollemnesque caerimonias pontificatu, rerum bene gerendarum auctoritates augurio, factorum ueteres praedictiones Apollinis uatum libris, portentorum expiationes Etruscorum disciplina contineri putauerunt : quae quidem tanta est ut nostra memoria primum Italici belli funesta illa principia, post Sullani Cinnanique temporis extremum paene discrimen, tunc hanc recentem urbis inflammandae delendique imperii coniurationem non obscure nobis paulo ante praedixerint*. THULIN (*Realencyclopädie*) montre la fréquence accrue des consultations officielles d'haruspices aux deux derniers siècles avant notre ère. Cet accroissement doit être compensé par une diminution ou un changement de l'activité des collèges concurrents. Cicéron l'atteste pour les augures, qui renoncent de plus en plus à la divination.

absolu. Sans doute restait-il des attardés comme Appius pour y croire. Encore commettait-il, au jugement de Quintus Cicéron, qui lui aussi y croyait, de graves erreurs dans l'application du droit augural<sup>1</sup>.

Au demeurant l'haruspicine se liait, vers cette même époque, à l'astrologie, dont les prétentions dépassaient de beaucoup les limites prudentes de la prédiction augurale. Raison de plus pour un Marcus Cicéron de la brocarder. Inversement ceux qui avaient conservé la foi des vieux âges, prêtres ou fidèles, ceux plus nombreux chaque jour que séduisaient les nouvelles mystiques pouvaient juger sévèrement ce scepticisme, surtout chez des magistrats membres d'un collège aussi vénérable que celui des augures. Aux raisons du silence étrange que garde Virgile sur ce patriote aux bras ouverts que fut Cicéron, peut-être faut-il ajouter la philosophie religieuse<sup>2</sup>.

1. *Diu.*, I, 29, 3 : *Appius, collega tuus, bonus augur, ut ex te audire soleo, non satis scienter uirum bonum et ciuem egregium C. Ateium notauit, quod ementitum auspicia subscriberet.* Voici résumée l'argumentation de Quintus : les événements ont justifié l'*obnuntiatio* d'Atéius, alors tribun de la plèbe, à l'expédition de Crassus ; le responsable n'est donc pas le tribun qui a averti (*monuit*), mais celui qui n'a pas obtempéré à son avertissement.

2. Même s'il doit beaucoup, lui aussi, à Antiochus d'Ascalon et à Platon, cf. BOYANCÉ, *op. laud.*, p. 37 et *passim*.